



Envoyé en préfecture le 03/12/2024  
Reçu en préfecture le 03/12/2024  
Publié le  
ID : 021-212100382-20241128-2024\_113\_DEL\_AN-DE

ZONAGE

- UP : Centre-ville d'Auxonne, entre Saône et Brizotte
- UA : Faubourgs mixtes situés le long des axes principaux
- UB : Quartiers résidentiels
- UN : Quartiers résidentiels à constructibilité limitée
- UE : Zones d'activités industrielles et artisanales
- UM : Zone militaire
- AUH : Extension urbaine à vocation résidentielle
- AUE : Extension urbaine à vocation économique
- A : Zone agricole
- As : Zone agricole sensible
- N : Zone naturelle et forestière
- Ns : Zone naturelle sensible
- Ni : Secteur de loisir et touristique
- Nit : Secteur de loisir et touristique inconstructible
- Npv : Secteur de développement des énergies renouvelables

PRESCRIPTIONS

Mesures de protection en faveur de la protection du patrimoine naturel :

- Arbre remarquable
- Mare
- Ripisylve
- Haie
- Alignement d'arbres à maintenir, conforter ou créer
- Bosquet
- Jardin et frange urbaine

Mesure en faveur de la protection du patrimoine culturel, historique et architectural :

- Patrimoine ponctuel (calvaire, croix, ...)
- Bâti ancien protégé au titre du PLU
- Séquence urbaine d'intérêt patrimonial
- Bâti ancien protégé au titre du Site Patrimonial Remarquable
- Secteur de diversité commerciale à préserver au titre de l'article R151-37 du code de l'urbanisme
- Secteur d'intensification urbaine
- Implantation des constructions en recul de 5m
- Bâtiment pouvant changer de destination au titre de l'article L151-11 du code de l'urbanisme
- Quartier de la Colombière
- Pôle d'équipements publics ou collectifs
- Centre-ville historique
- Emplacement réservé au titre de l'article L151-41 du code de l'urbanisme
- Périmètre des Orientations d'Aménagement et de Programmation

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES INONDATION

- Zone rouge d'inconstructibilité (RI)
- Zone bleue de constructibilité sous prescriptions (BI)

ELEMENTS DE CONTEXTE

- Voie ferrée
- Parcelles
- Batiments
- Eléments hydrographiques

Identifiant ER	Contenu	Bénéficiaire
ER1	chemin de contournement agricole	Commune
ER2	élargissement de la voie	Commune
ER3	voie d'accès à la zone AUE	Commune
ER4	Voie d'accès piéton à la zone AUH	Commune
ER5	élargissement du chemin existant	Commune
ER6	réaménagement du carrefour et création d'un accès agricole	Commune
ER7	création d'un cheminement doux le long de la Brizotte	Commune
ER8	aménagement d'une liaison douce	Commune
ER9	élargissement de voirie rue des Glacis	Commune
ER10	création d'un cheminement doux le long de la Brizotte	Commune
ER11	création d'un cheminement doux le long de la Brizotte	Commune
ER12	aménagement d'une liaison douce et d'un espace vert	Commune
ER13	aménagement d'une liaison douce	Commune
ER14	cheminement Vainois	Commune
ER15	carrefour D20/rue Patin	Commune
ER16	carrefour D20/rue Patin	Commune
ER17	élargissement RD20	Département
ER18	élargissement RD20	Département
ER19	élargissement RD20	Département
ER20	élargissement RD20	Département
ER21	carrefour D20/rue des Glacis/rue du Vieux chemin de Flammerans	Commune
ER22	carrefour D20/rue des Glacis/rue du Vieux chemin de Flammerans	Commune
ER23	carrefour rue de Chevigny/VC7	Commune
ER24	élargissement RD24, emprise 16 m	Département
ER25	élargissement RD24, emprise 16 m	Département
ER26	élargissement RD20	Département
ER27	carrefour Lochet/Rainans	Commune
ER28	Création d'une aire de stationnement public	Commune
ER29	création d'un espace vert et restauration d'une continuité écologique	Commune
ER30	élargissement RD20	Département
ER31	élargissement RD20	Département
ER32	élargissement RD20	Département
ER33	élargissement RD20	Département
ER34	élargissement RD20	Département

